



Vente adjudication et bail

Par **learn451**, le **12/11/2018** à **14:57**

Bonjour et merci par avance à ceux qui pourront m'aider et me conseiller.rnrnSur le site d'annonce aux enchères j'ai vu un bien qui m'intéresse avec dans l'intitulé serait loué.rnrnJe suis donc allé visiter ce bien et le jour de ma visite la personne présente m'indique louer ce bien à la semaine et n'avait pas de papier le justifiant.rnEn regardant sur le bon coin j'ai effectivement vu le bien y figurer je me suis donc dit que quand j'achèterais ce bien il serait libre. rnrnJ'ai gagné ce bien aux enchères au mois d'avril et entrepris des travaux de rénovation jusqu'au mois d'octobre. J'ai ensuite mis en location ce bien mi octobre.rnrnUne personne m'appel ce jour me disant qu'elle est la locataire de ce bien depuis le mois de juin 2017.rnMon erreur a été de ne pas être allé consulter le cahier des charges, il était effectivement inscrit que le bien été loué mais que le bail n'avait pas été présenté.rnrnJe ne pensais pas avoir fait d'erreur car du mois de juin au mois d'octobre personne ne c'est plain de ne pas pouvoir rentrer dans le logement.rnrnJe ne sais pas quoi j'ai un nouveau locataire en place et l'ancien me somme de vouloir y habité et m'a même menacer de faire intervenir un serrurier.rnrnPouvez vous m'aider ?rnrnMerci par avance.

Par **morobar**, le **13/11/2018** à **09:49**

Bonjour,rnIl faut lui demander de prouver sa qualité de locataire.